RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 00093
Numéro SIREN : 421 577 792
Nom ou dénomination : FLAG SYSTEMES

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2020 sous le numéro de dépôt A2020/005756

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULON

A2020/005756

721100

Dénomination : **FLAG SYSTEMES**

Adresse : **301 Corniche Littoral Frédéric Mistral Résidence le Fort Saint-Louis 83000 TOULON**

N° de gestion : **1999B00093**

N° d'identification : **421577792**

N° de dépôt : **A2020/005756**

Date du dépôt : **22/07/2020**

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale du 15/06/2020 AG

TRIBUNAL DE COMMERCE TOULON

721100

FLAG SYSTEMES
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 150.000 euros
Siège social : 301 Corniche Littoral Frédéric Mistral
Résidence Le Fort Saint Louis
83000 TOULON
421.577.792 RCS TOULON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 15 JUIN 2020

L'an deux mille vingt,
Le quinze juin,

La Société DL SOFTWARE, société par actions simplifiée, au capital de 389.524,24 euros, dont le siège social est fixé 8, Avenue Hoche (75008) PARIS,

Associée Unique de la Société FLAG SYSTEMES,

En présence de la Société DLPV SOFTWARE représentée par Monsieur Jean-Noël DROUIN, Présidente de la Société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

La Société DLPV SOFTWARE, Présidente non associée, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes,
- Pouvoir en vue des Formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2019, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, il donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associée Unique approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 6.348 euros et ont donné lieu à une imposition de 1.967,88 euros.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 170.389 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice.....170.389 €
Au compte "Autres réserves " qui s'établit ainsi à..... 1.284.873 €

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

EXERCICES CLOS	DIVIDENDES
31/12/2018	0 €
31/12/2017	1.150.000 €
31/12/2016	0 €

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique prend acte qu'aucune convention réglementée visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce, n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

Les mandats de la Société MBV & Associés, Commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Paul Evariste VAILLANT, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'Associée Unique décide de les renouveler pour une période de six exercices expirant à la date d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

CINQUIEME DECISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'ASSOCIEE UNIQUE



SOCIETE DL SOFTWARE
REPRESENTEE PAR M. JACQUES OLLIVIER
DIRECTEUR GENERAL